



UNIS DEPUIS ^{ANS} 20
EN UNE SEULE MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
366 rue Sainte-Anne
Yamachiche G0X 3L0, Tél: 296-3795
Courriel: hoteldeville@municipalite.yamachiche.qc.ca
Site Internet: www.municipalite.yamachiche.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL,
VOLUME 13 NUMÉRO 4,
AVRIL 2008



FÉLICITATIONS À TOUTE L'ÉQUIPE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Nous tenons à féliciter le chef pompier, monsieur Denis Villemure, ainsi que son équipe de pompiers pour le succès obtenu le dimanche 06 avril lors de la journée Portes ouvertes à la caserne incendie.

350 d'entre vous s'y sont présentés et les gens ont pu constater la créativité de nos pompiers à « patenter » des instruments de travail efficaces, la propreté de la caserne et des camions.

Rappelons qu'à l'exception du pompier recruté il y a quelques mois, tous les pompiers d'Yamachiche ont complété leur formation.

Rallye familial

La Municipalité de d'Yamachiche déborde de richesses patrimoniale et culturelle. À l'occasion de la fête familiale qui aura lieu le 26 juillet prochain, un rallye familial se tiendra et mettra à l'épreuve vos connaissances historiques et vos habiletés physiques. En tout, une vingtaine de familles (parents et enfants seulement) pourront y participer et de nombreux prix de participation seront offerts. Le formulaire d'inscription sera disponible sous peu. Pour plus d'informations, consultez votre prochain bulletin des loisirs.

(819) 296-3062

BIBLIOTHÈQUE J-ALIDE-PELLERIN



BIBLIOTHÈQUE
J-ALIDE-PELLERIN

MA BIBLIOTHÈQUE
UN TRÉSOR GARANTI

Le nombre d'abonnés et le nombre de prêts augmentent de mois en mois et nos bénévoles sont toujours enthousiastes à vous recevoir:

LUNDI: 19H00 À 21H00
MARDI: 19H00 À 21H00
MERCREDI: 13H30 À 15H30

FAUSSES ALARMES INCENDIE

Il est devenu nécessaire de remédier aux problèmes occasionnés par le nombre trop élevé de fausses alarmes à Yamachiche.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tout utilisateur d'un système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés, qui sont reliés à une centrale d'appels.

FRAIS

Dans tous les cas où le Service de protection contre les incendies est appelé **inutilement** à un lieu protégé par un système d'alarme, à la suite du déclenchement dudit système, la municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un tel système d'alarme les frais engagés par celle-ci, incluant les frais liés à l'intervention d'un véhicule du Service de police ou d'un serrurier, le cas échéant.

INFRACTION

Constitue une infraction, et rend l'utilisateur du système d'alarme passible d'une amende prévue au présent règlement, tout déclenchement **inutile** de tel système nécessitant l'intervention du Service de protection contre les incendies de la municipalité à un lieu ainsi protégé.

AMENDES

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et se verra, à compter du **01 MAI**, imposer:

Une amende de **100.00 \$** dans le cas d'un premier déclenchement inutile;

Une amende de **500.00 \$** en cas de récidive, dans une période de douze mois, pour tout déclenchement **inutile** subséquent.

Dans tous les cas, les frais de poursuites sont en sus.



DISTRIBUTION D'ARBUSTES

Comme à tous les ans, il y aura une distribution d'arbustes à l'hôtel de ville de 9h00 à 17h00 le vendredi 16 mai 2008.

Les quantités sont toujours limitées à 5 arbustes par unité d'occupation et les réservations ne sont pas acceptées afin de permettre au plus grand nombre de personnes disponibles de profiter de ces arbustes.



COLLECTE DES DÉCHETS

Veillez prendre note que la collecte des déchets se fera à toutes les semaines à compter du JEUDI 01 MAI 2008 et ce, jusqu'au 30 OCTOBRE 2008.

DEROGATION MINEURE

DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2008, le conseil municipal entend statuer sur la demande de dérogation mineure du propriétaire de la résidence du 620 chemin Petite-Rivière Sud à Yamachiche.

NATURE DE LA DEMANDE

La demande consiste à réduire la marge avant du bâtiment principal de 8.0 mètres à 5.0 mètres, la marge latérale de 2.0 mètres à 0.5 mètre et la marge arrière de 4.0 mètres à 1.0 mètre.

EFFET DE LA DEMANDE

La marge avant du bâtiment principal serait de 5.0 mètres au lieu des 8.0 mètres prévus à la réglementation.
La marge latérale droite du bâtiment principal serait de 0.5 mètre au lieu des 2.0 mètres prévus à la réglementation.
La marge arrière du bâtiment principal serait de 1.0 mètre au lieu des 4.0 mètres prévus à la réglementation.

Tout intéressé peut se faire entendre à 20h00 lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 5 mai 2008.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

LES ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS AU PLUS TARD LE 1ER MAI .

OFFRE D'EMPLOI RÉSIDENCE GIRARDIN



La résidence Girardin (HLM) est présentement à la recherche d'un concierge à temps partiel, ce qui correspond à environ 40 heures par mois.

Les personnes intéressées à ce poste doivent communiquer avec monsieur Jacques Landry au : (819) 296-3891

AVRIL 2008

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 Collecte sélective	2	3 Collecte des déchets	4	5
6	7 Séance du conseil	8	9	10	11	12
13	14	15 Collecte sélective	16	17 Collecte des déchets	18	19
20	21 Séance du conseil	22	23	24	25	26
27	28	29 Collecte sélective	30			
		HEURES BIBLIOTHÈQUE: LUNDI :19H00 À 21H00 MARDI : 19H00 À 21H00, MERCREDI : 13H00 À 15H30				

MAI 2008

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 Collecte des déchets	2	3
4	5 Séance du conseil	6	7	8 Collecte des déchets	9	10
11	12	13 Collecte sélective	14	15 Collecte des déchets	16	17
18 ouverture maisons fleuries 2008 le 18mai à 13h30 coop Yamachiche	19 jour férié l'hôtel de ville est fermé	20 Séance du conseil & 2ième versement de taxes	21	22 Collecte des déchets	23	24
25	26 *	27 Collecte sélective	28	29 Collecte des déchets	30	31
	* 26 MAI (10 IÈME ANNIVERSAIRE DU SITE INTERNET D'YAMACHICHE)					